



MOTION

Auteur PLR, par Bernard Rey
Objet Pour choisir des personnalités
Date 10.11.2015
Numéro 1.0149

En session de mars 2015, une courte majorité du Parlement a décidé que l'élection du Conseil d'Etat se ferait au système majoritaire.

Aux yeux des personnes défendant le système majoritaire, les arguments allant dans le sens de ce mode d'élection sont les suivants:

- une élection au Conseil d'Etat est une élection de personnalités
- une élection au Conseil d'Etat n'est pas une élection de parti
- le système majoritaire est appliqué par tous les cantons à l'exception du Tessin.

Actuellement, le système est hybride, car ce sont des listes de partis qui sont déposées pour un système majoritaire, allant ainsi à l'encontre du principe d'élection de personnalités.

Conclusion

Par cette motion, nous demandons de modifier les bases légales régissant l'élection du Conseil d'Etat et celle du Conseil des Etats, en faisant en sorte que toutes les personnalités étant candidates à ces élections figurent sur une seule et même liste.